

Conseil Municipal **29/03/2016**

Le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni à 20 heures 00 le 29 mars 2016, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FLORES, Maire.

Présents :

Jean Louis FLORES
Laurent BODHUIN
Jean BOSSAERT
Michèle BUNEL
Claudine DOMPS
Thomas HAROUN
Guylaine LAROYE
Élisabeth MASSON
Claudine FLORES
Bruno BARBE
Jean-Jacques VERAGEN

Absents excusés : David YOU qui a donné procuration à Laurent BODHUIN,
Michel BRISSET qui a donné procuration à Thomas HAROUN,
Gilles DUPUY qui a donné procuration à Jean-Louis FLORES,
Jacqueline GARNIER qui a donné procuration à Jean-Jacques VERAGEN

Secrétaire de séance : Thomas HAROUN

La séance est ouverte à 20h10

Lecture et approbation du Compte rendu de Conseil Municipal du 26/01/2016

Délibérations :

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 M 14

Monsieur le Maire donne la présidence au doyen et se retire.

Monsieur BOSSAERT Jean donne lecture du compte administratif 2015,

Il apparaît un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 231 781,33 € et un déficit de clôture de la section d'investissement de 1 731,38 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'année 2015.

COMPTE DE GESTION 2015 M14

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FLORES, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux

de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que les comptes de gestion M14, dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2015.

AFFECTATION DU RESULTAT M 14

Considérant le vote administratif 2015,

Considérant l'excédent de clôture de la section de fonctionnement soit : 231 781,33 €

Considérant le déficit de clôture de la section d'investissement de : 1 731,38 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal afin de couvrir le déficit d'investissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante sur le budget 2016 :

En section d'investissement :

D001 = 1 731,38 €

R1068 = 1 731,38 €

En section de Fonctionnement

R002 = 230 049,95 €

VOTE DU BUDGET 2016

Considérant le Budget primitif M14 présenté par Monsieur le Maire,

Considérant le vote du compte administratif 2015 en concordance avec le compte de gestion,

Vu les travaux de la commission budget,

Vu les propositions du Maire,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :

De voter le budget primitif 2016 tel que présenté par Monsieur le Maire,
Pour la section de Fonctionnement le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **730 526,33 €**

pour la section d'investissement le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **221 613,28 €**

VOTE DES TROIS TAXES

Considérant le vote du budget primitif 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide avec une abstention :

d'augmenter les taux des trois taxes pour l'année 2016 comme suit :

	<u>Pour mémoire</u> <u>taux 2015 :</u>	<u>Taux 2016 :</u>
Taxe habitation	8,21%	8,50%
Taxe Foncière bâti	11,61%	12,02%
Taxe foncière non bâti	34,46%	35,67%

Soit une augmentation, du pourcentage, par rapport à 2015 de 3,5 %

Le montant du produit fiscal attendu sera inscrit sur le budget primitif à l'article 73111.

CONCESSION DE CIMETIERE

Considérant les tarifs de l'année 2015

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les propositions de la Commission Budget,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'instaurer les tarifs suivants à compter du 01 mai 2016 :

Type de concession :	Tarif 2015 pour mémoire :	Tarif 2016 :
30 ans	597,00 €	612,00 €
100 ans	896,00 €	918,00 €
Perpétuelle	2 100,00 €	2 152,00 €
*Caveau Provisoire *Ouverture / Fermeture	16 € / jour 25€	16 € / jour 25 €

Le Conseil Municipal décide également que le produit de ces ventes de concession sera entièrement versé sur le budget communal.

TARIFS COLUMBARIUM CIMETIERE

Vu l'installation du columbarium au cimetière,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu les propositions de la Commission Cimetière,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des nouveaux tarifs suivants :

Columbarium :

	<u>Pour mémoire tarifs 2015 :</u>	<u>Tarifs 2016 :</u>
15 ans	471,00 €	483,00 €
30 ans	686,00 €	703,00 €
50 ans	1 008,00 €	1 033,00 €

(plaque gravée comprise, fournit par la mairie)

* Ouverture et fermeture des cases : 25 €

Jardin du souvenir :

*Dispersion des cendres : 25 €

* Plaque 10x10 cm : 25 €

* Gravure : 8,00 € par lettre gravée

La fourniture de la plaque ainsi que la réalisation de la gravure seront effectuées par la Mairie de Boinville le Gaillard.

SUBVENTION AU TRANSPORT SCOLAIRE 2016/2017 (IMAGINE'R)

Considérant les tarifs de la carte Imagine-R,

Vu la subvention 2015,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide avec 2 voix contre et 4 abstentions :

d'attribuer une subvention, pour le transport scolaire de la région de Dourdan pour les élèves fréquentant **uniquement les établissements scolaires publics de Dourdan collège et lycée jusqu'en classe de terminale.**

Cette subvention s'élève à **45 €** pour l'année scolaire 2016/2017.

SUBVENTIONS

Amicale du Personnel :

Vu le budget primitif 2016,

Considérant les fêtes de fin d'année,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

de verser une subvention de 1 000 € à l'amicale du personnel sur le compte N° 0010860201 du crédit agricole à l'article 6574.

Subventions aux associations :

Compte tenu des associations sur Boinville le Gaillard,

Considérant la subvention 2015 d'un montant de 565 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec une abstention:
de ne pas augmenter la subvention pour 2016.

Cette subvention sera versée à chaque association active de la commune à l'article 6574.

Soit :

565 € pour Boinville Jeunesse

565 € pour les Hirondelles

1 130 € pour l'OSASC (OSASC + Bibliothèque)

Nouveaux tarifs Garderie / Centre de Loisirs / temps éducatifs

Considérant les rythmes scolaires (TAP),

Considérant que la commune doit prendre à sa charge les temps éducatifs,

Considérant l'école du mercredi matin,

Vu le travail effectué par la commission budget pour le recalcul des tarifs de la garderie périscolaire et du Centre de Loisirs,

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la mise en place à la prochaine rentrée scolaire, soit septembre 2016 jusqu'au 31/08/2017, les tarifs suivants :

- **Tarifs Rythmes scolaire :**

8,20 € / mois, soit 41 € / semestre.

- **Tarif journalier Centre de Loisirs, des mercredis,** durant l'année scolaire et selon les différentes tranches de quotient familiaux :

Boinvillois :

Tranche A : 09,42 €

Tranche B : 11,10 €

Tranche C : 13,08 €

Tranche D : 15,50 €

Saint Martin de Bréthencourt :

Tranche A : 12,42 €

Tranche B : 14,10 €

Tranche C : 15,01 €

Tranche D : 17,34 €

Concernant Saint Martin de Bréthencourt le coût du transport du mercredi midi a été intégré au tarif.

- **Tarif journalier pour les vacances scolaire :**

Tranche A : 14,27 €

Tranche B : 17,12 €

Tranche C : 20,54 €

Tranche D : 24,64 €

Ces tarifs seront utilisés à partir de la rentrée 2016/2017 et pour les grandes vacances (été 2017).

Il est rappelé que la pratique du quotient familial est retenue pour définir les participations des familles aux activités du centre de loisirs organisées par la commune (Accueil de Loisirs), calculé en fonction des revenus nets imposables de l'année N-1, du montant des prestations familiales et du nombre de personnes au foyer.

Pour les enfants atteints d'allergie et qui ne peuvent consommer les repas proposés par le centre de loisirs (sur justificatif médical), il sera déduit 2 € du tarif de la journée.

Pour les familles qui ne souhaiteraient pas communiquer leurs revenus de l'année précédente (production de l'avis d'imposition et allocations familiales), il sera appliqué le tarif maximum.

- **Tarifs garderie périscolaire :**

Forfait 4 jours :

<u>Matin</u>	<u>Soir</u>	<u>Matin et Soir</u>	<u>Tranche</u>
61,66 €	75,36 €	102,77 €	A
63,46 €	77,58 €	107,90 €	B
67,97 €	83,10 €	113,29 €	C
71,37 €	87,26 €	118,97 €	D

Forfait 3 jours :

<u>Matin</u>	<u>Soir</u>	<u>Matin et Soir</u>	<u>Tranche</u>
47,95 €	61,66 €	89,03 €	A
50,33 €	64,73 €	93,48 €	B
52,86 €	67,97 €	98,14 €	C
55,49 €	71,37 €	103,05 €	D

Forfait 5 matins 4 soirs :

<u>5 Matin</u>	<u>4 Soir</u>	<u>5 Matins 4 Soirs</u>	<u>Tranche</u>
77,05 €	75,36 €	113,22 €	A
80,92 €	77,58 €	119,49 €	B
85,00 €	83,10 €	125,84 €	C
89,19 €	87,26 €	132,56 €	D

Forfait occasionnel :

<u>Matin</u>	<u>Soir</u>	<u>Matin et Soir</u>	<u>Tranche</u>
6,84 €	8,20 €	13,65 €	A
7,18 €	8,61 €	14,34 €	B
7,53 €	9,04 €	15,06 €	C
7,91 €	9,49 €	15,81 €	D

Forfait transport scolaire + garderie :

<u>Soir</u>	<u>Tranche</u>
19,05 €	A
20,01 €	B
20,99 €	C
22,04 €	D

Ces tarifs seront utilisés à partir de la rentrée 2016/2017.

Il est rappelé que la pratique du quotient familial est retenue pour définir les participations des familles aux activités de la garderie périscolaire organisées par la commune (Garderie Périscolaire), calculé en fonction des revenus nets imposables de l'année N-1, du montant des prestations familiales et du nombre de personnes au foyer.

Pour les familles qui ne souhaiteraient pas communiquer leurs revenus de l'année précédente (production de l'avis d'imposition et allocations familiales), il sera appliqué le tarif maximum.

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE

Considérant l'augmentation des charges de fonctionnement de la salle polyvalente,

Considérant l'augmentation du coût de fonctionnement,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité

Des tarifs de location de la salle polyvalente suivants :

	<u>Pour mémoire tarifs 2015 :</u>	<u>Tarif 2016 :</u>
Boinillois :	334,00 €	342,00 €
Extérieurs :	682,00 €	699,00 €

D'appliquer ce tarif à compter du 1 Mai 2016.

Le tarif appliqué au locataire, pour le jour de location, sera celui indiqué à la signature de la convention.

Pour l'année 2016 la salle sera prêtée gracieusement, selon les disponibilités, aux jeunes Boinillois souhaitant célébrer leurs 18 ans (l'année de leurs 18 ans).

Redevance occupation du domaine public : Camion de Pizzas.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que Monsieur CARVALHO, pizzaïolo, a été reçu par plusieurs membres du Conseil Municipal en janvier dernier afin de proposer ses services de vente de pizzas à la commune.

Après accord du Conseil, ce dernier s'installera tous les vendredis sur le parking de la mairie avec son camion de pizzas.

Pour cela il convient de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

Autorise le stationnement du camion de pizzas de Monsieur CARVALHO.

Décide que le montant de la redevance d'occupation du domaine public sera de 75€/trimestre forfait qui sera payé d'avance.

Points Divers :

ERDF compteur Linky :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu d'ERDF un courrier d'information concernant la mise en place des nouveaux compteurs Linky.

En effet depuis décembre 2015 les compteurs d'électricité sont remplacés par le nouveau compteur communicant Linky sur tout le territoire. Ce projet majeur pour la transition énergétique se poursuivra jusqu'en 2021.

Subvention PLU :

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'une subvention de 7 200 € a été allouée par le Conseil Départemental des Yvelines concernant les études d'urbanisme pour l'élaboration du PLU en cours sur la commune de Boinville le Gaillard.

Commission communication :

Michèle BUNEL fait un appel à des candidats pour étoffer la commission de deux rédacteurs supplémentaires et deux relecteurs.

Claudine DOMPS se propose de rejoindre l'équipe de rédacteurs et Bruno BARBE participera à la prochaine Commission Communication.

Claudine DOMPS et Thomas HAROUN se proposent de rejoindre l'équipe de relecteurs.

PCS : Plan Communal de Sauvegarde :

Le PCS a été remis à jour par Monsieur BOSSAERT.
Il sera envoyé à la Préfecture.

Soirée débat CAUE :

Le Cabinet Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement a organisée le jeudi 24 mars 2016 à Boinville le Gaillards une soirée débat pour les élus de la CAPY.

Une présentation des statistiques d'urbanisme a été faite aux Conseillers de la commune présent mais également aux Maires et Conseillers des villages environnants.

M.VERAGEN expose au Conseil Municipal comment la commune de Raizeux avait géré la construction de logements sociaux dans sa petite commune rurale, avec les avantages et les inconvénients de ceux ci.

Questions diverses

Fin de la séance à 22h10